

10 ans après la loi Lemaire, quel bilan pour la “République numérique” et l’open data dans les collectivités ?

Ce mercredi 7 octobre 2026 marque les dix ans de la loi pour une République numérique. Pour l’occasion, Open Data France, l’association qui fédère les collectivités locales sur les sujets de la data, dresse le bilan de la première grande loi sur le numérique et les données adoptée en France.

Adoptée le 7 octobre 2016, la [loi pour une République numérique](#), aussi appelée loi Lemaire, du nom de la ministre de l’époque, Axelle Lemaire, entendait “donner une longueur d’avance à la France dans le domaine du numérique” en favorisant notamment l’ouverture de données publiques. Dix ans plus tard, que reste-t-il de cette ambition ? Tentative de réponse avec l’association “Open Data France”, par la voix de sa directrice générale Gabriela Martin.

10 ans après, que reprenez-vous de la loi Lemaire ?

C’est une loi qui a posé des nouveaux jalons importants : la notion de “République numérique”, le principe d’ouverture des données d’intérêt général, le fait de considérer la donnée comme un service public. Nous retenons aussi comme déterminante la création des droits visant à protéger l’utilisateur du net avec la “mort numérique”, l’accessibilité et la consécration de la notion d’inclusion numérique.

La loi a-t-elle atteint les objectifs qu’elle s’était fixée ?

L’effectivité de l’accessibilité numérique reste à questionner. Le programme [Transformation numérique des territoires](#) (TNT) a relevé le fait que seulement 3% des collectivités étaient à même de respecter l’obligation de rendre leurs sites internet accessibles aux personnes en situation de handicap. Ce pan reste à bâtir.

Ensuite, beaucoup de collectivités manquent encore à l'appel de l'ouverture des données. Notre [observatoire](#) estime à 30% le nombre de collectivités assujetties à l'obligation d'ouverture des données ayant publié au moins un jeu de données à ce jour. L'obligation d'ouverture des données, qui n'était pas assortie de sanctions, n'a pas entraîné un élan vraiment significatif.

Comment l'expliquez-vous ?

Le lien entre la donnée et les politiques publiques n'est pas fait dans la tête de beaucoup d'acteurs locaux. Avec Open Data France, nous mettons en avant le fait qu'une utilisation maîtrisée de la donnée confère du pouvoir d'agir sur les politiques publiques, qu'elle constitue une véritable opportunité, en plus d'être un outil au service de la transparence. La donnée est partout et elle touche à toutes les politiques publiques. Mais la loi Lemaire n'a pas réussi à faire que la donnée soit considérée comme une véritable infrastructure à investir et à entretenir dans le temps.

Les collectivités ont-elles manqué d'accompagnement ?

C'est l'un des autres angles morts de la loi Lemaire : toutes les collectivités assujetties n'ont pas eu les moyens pour assurer la maîtrise de la donnée qu'elles allaient ouvrir, y compris sur le plan de la qualité. On observe aujourd'hui une fracture numérique territoriale importante entre les collectivités pionnières et les autres. En 2023, le rapport "[Territoires connectés et durables](#)" de Valérie Nouvel mettait en avant la nécessité de réfléchir à une gouvernance de la donnée partagée entre une pluralité d'acteurs. C'est un chemin qui se construit petit à petit.

Pensez-vous qu'il faudrait un nouvel acte législatif ?

Pas forcément un acte législatif. On peut enrichir la pratique de l'open data par des actes réglementaires. Ce qui est sûr, c'est que la loi Lemaire appartient à un autre temps, avant l'avènement de l'IA, les problématiques de désinformation, la multiplication des cybermenaces. Le contexte a énormément évolué.

La France a besoin d'une autonomie stratégique dans la maîtrise de ses données et d'une capacité à se protéger contre les menaces cyber. En ce qui concerne l'IA, elle ne remplace pas l'open data mais augmente ses exigences en obligeant à traiter des données structurées. La question, c'est comment on va financer ce traitement. Le contexte budgétaire n'est également pas le même qu'en 2016.

Pensez-vous justement que l'émergence de l'IA peut impulser un nouveau mouvement en faveur de l'open data dans les collectivités ?

Elle peut être un facteur d'attractivité nouvelle. Parmi nos adhérents, nous avons l'exemple d'une intercommunalité de 20 000 habitants qui possède 81 jeux de données en ligne, après avoir mis en place une méthode de gouvernance de la donnée à l'échelle de l'organisation. Elle aborde d'autant plus sereinement l'IA comme un outil d'aide à la décision. Cela montre aussi que la gouvernance de la donnée est une question politique à part entière, car elle peut révéler des forces et des faiblesses au sein d'une organisation.